



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Communiquée le 17 mars 2015

CINQUIÈME SECTION

Requête n° 12956/15
A.N.
contre la France
introduite le 14 mars 2015

EXPOSÉ DES FAITS

EN FAIT

Le requérant dut quitter son pays en raison des persécutions subies du fait de son homosexualité.

GRIEF

Invoquant l'article 3 de la Convention, le requérant allègue qu'un renvoi vers son pays d'origine l'exposerait à des risques de traitement contraire à cette disposition.

QUESTION AUX PARTIES

Eu égard aux circonstances évoquées par le requérant, doit-on considérer que son renvoi vers le Sénégal lui ferait courir un risque réel de traitements contraires à l'article 3 de la Convention ?